

Clos mesure : racines et avenir de Caux

Donataire de la collection Constant Lecoeur, musée du pays de Caux

Cette association a été créée le 20 février 2019, à l'initiative de la section Musées et Collection agricoles et rurales de la Société Centrale d'Agriculture.

Aujourd'hui, elle regroupe une centaine de membres, des Cauchois, motivés et convaincus de la nécessité de préserver et de valoriser le patrimoine agricole et rural du pays de Caux.

Elle est ouverte à tous... Rejoignez-les !

Ses objectifs :

- La mise en valeur culturelle de la vie agricole et rurale du Pays de Caux, dans tous ses compartiments : historique, géographique, économique, humain et social...
- La responsabilité en matière de conservation des collections muséographiques de matériels agricoles et d'outils des métiers ruraux, d'ouvrages et de tous les documents écrits et iconographiques...
- La garantie de la qualité scientifique et technique des actions développées dans un musée Cauchois...
- La conception et la réalisation d'expositions et la mise en place de visites et d'animations en milieu rural.

Contact : Patrick Monville, 02 35 29 80 24, pamal76@orange.fr

Secrétariat : Clos mesure, Hôtel de Communauté, 48 bis route de Veulettes, Cany-Barville

Et si les Clos-masures du Pays de Caux figuraient au Patrimoine mondial de l'Unesco?

Cette démarche a été initiée en 2012
par le Département de Seine-Maritime.
L'annonce officielle en a été faite en avril 2017.
Au total, avant d'obtenir un avis favorable ou non
de l'Unesco, entre 10 et 15 ans de démarches
seront nécessaires.



Masure... Clos-masure... Cours-masure

Aucun dictionnaire courant ne désigne le mot « masure » que sous l'entrée désignant une « petite maison misérable, vétuste ou délabrée ».

Le *Trésor de la langue française*, reconnaissant son caractère régional, la définit :

- soit comme « Habitation rurale ; ensemble de bâtiments d'une exploitation agricole. » ;
- soit comme un « Herbage clos planté de pommiers ou de fruitiers entourant les bâtiments de la ferme ».

La meilleure définition semble être :

La masure est un ensemble formé par le verger, la basse-cour et la ferme.

On dit « clos masure » lorsque cet élément est fermé par des haies ou des barrières.



L'exploitation-type

Elle se compose d'un « clos » carré ou rectangulaire de plusieurs hectares - la cour - en prairie complantée de pommiers à cidre, et protégé sur ses quatre côtés par un talus (le fossé) planté d'un ou plusieurs rideaux d'arbres de haut jet.

L'ensemble représente généralement le dixième des terres de la ferme.



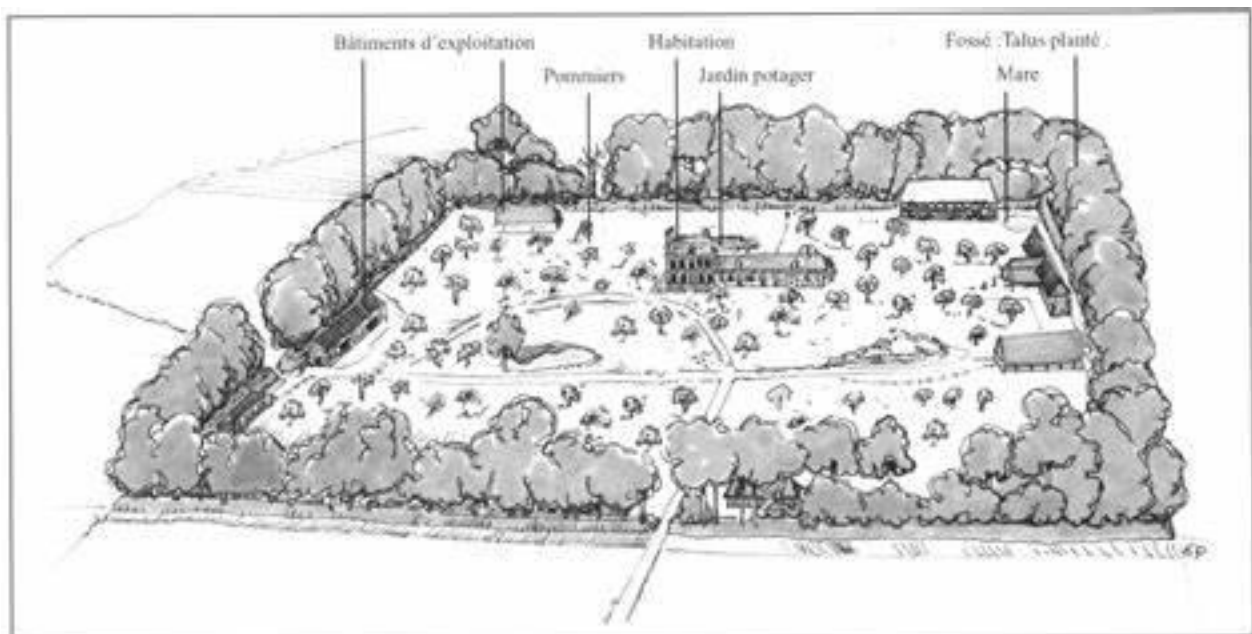
La mesure concentre toute la vie de l'exploitation

On y entre par un portail plus ou moins monumental donnant sur le village.

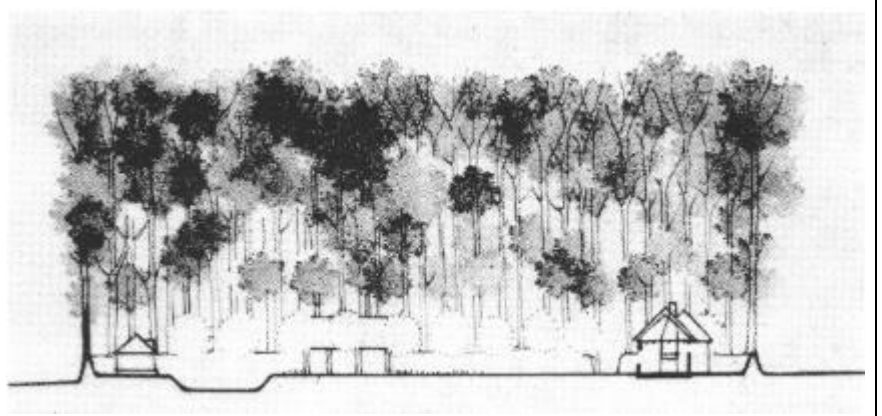
Une autre sortie, plus discrète, permet un accès direct aux champs de la plaine.

Les bâtiments s'ordonnent autour de la cour de manière lâche, éloignés les uns des autres pour éviter les risques d'incendie, selon un ordre qui trahit l'importance de la ferme et la date de sa création.

Le reste de la cour en prairie comprend, outre le potager protégé par une clôture et les pommiers qui fourniront la boisson, le tas de fumier, et surtout une ou plusieurs mares, essentielles sur ce plateau calcaire.



Les plantations d'arbres de haut jet...

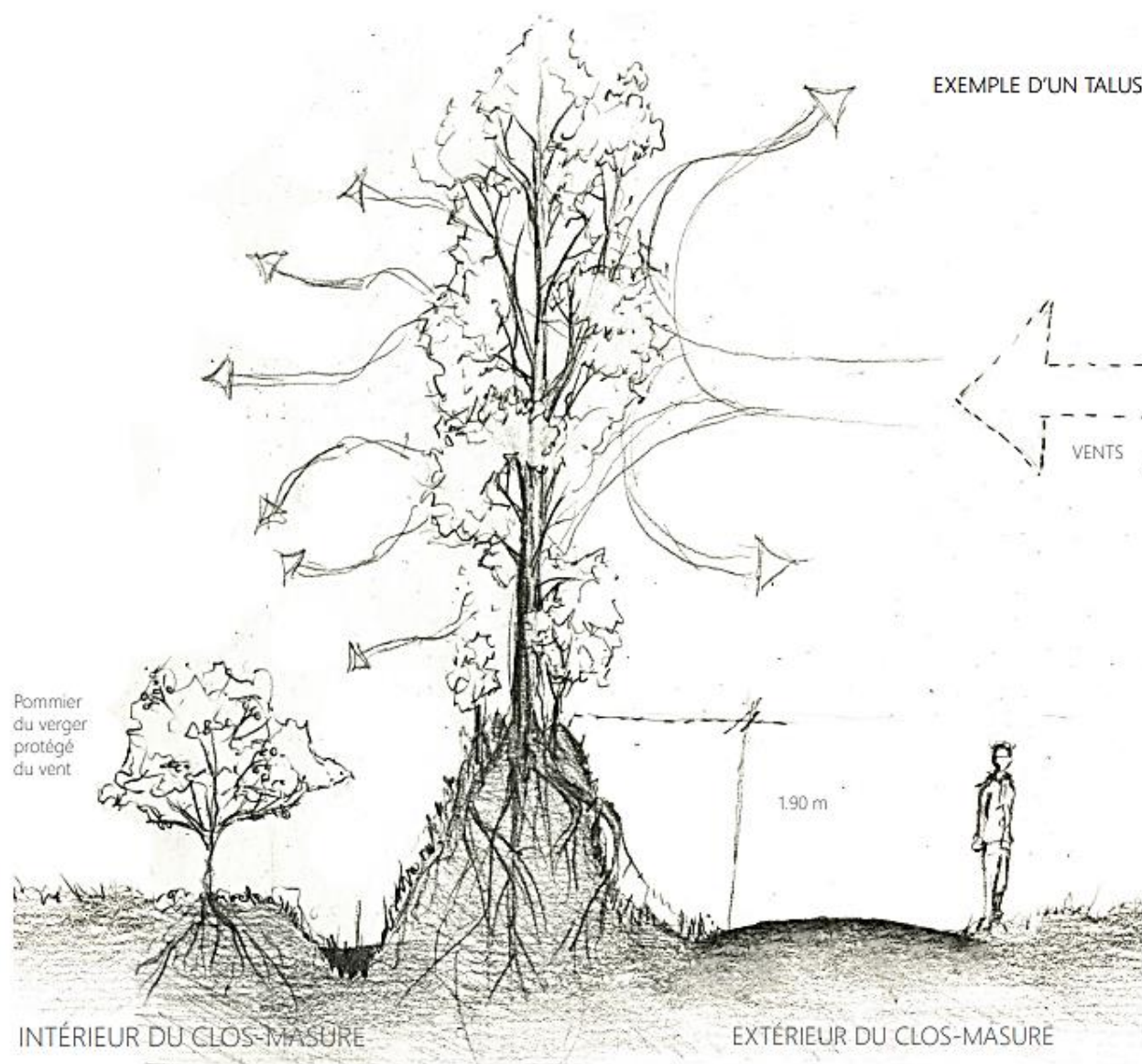


... le plus souvent en deux rangées, sur un talus (le fossé) d'environ 1,80 m de hauteur constituent sans doute la caractéristique la plus connue des mesures du pays de Caux. Ces rideaux répondent aux contraintes climatiques et représentent surtout un brise-vent efficace contre les vents de la mer violents à l'automne et une protection contre le froid hivernal.

Cette clôture végétale crée un microclimat favorable à l'élevage et à l'arboriculture (+ 3° l'hiver).

En outre, l'ébranchage, étroitement réglementé dans les baux ruraux, assurait la fourniture du bois d'œuvre (pour le propriétaire) et de chauffage pour le fermier qui gardait pour lui le fruit de l'élagage.

Les talus plantés... appelés « fossés »



Bien qu'une des régions les plus arrosées de France, le Caux est un pays de sécheresse

Les eaux s'infiltrent à travers les limons poreux et l'argile trouée d'amas de silex, pour disparaître dans la craie.

Les sources sont rares sur le plateau, et la nappe phréatique se trouve à des profondeurs importantes qui rendent les puits – d'ailleurs de débit modeste - rares et chers.

Les toits de chaume ne permettaient pas de récupérer les eaux de pluies.

Restaient les mares.



Cour de ferme - Claude Monet

La tradition veut qu'elles proviennent du trou creusé pour extraire l'argile à l'occasion de la construction d'un bâtiment ; leur fond est soigneusement tassé et jointoyé pour en assurer l'étanchéité, et leur approvisionnement s'effectue par le drainage des eaux de ruissellement de la cour.

En matière d'entretien, les mares doivent être régulièrement curées.

Chaque mesure, qu'elle soit ferme ou non, possédait son propre jardin.

Il s'agit ici encore d'une des caractéristiques du pays de Caux. Contrairement à d'autres régions de grande culture, où les jardins ceinturent le village groupé, ou s'étendent à l'arrière de la maison

(village-rue), ils sont ici complètement inclus dans l'espace de la mesure, dont ils font partie intégrante



L'habitation

Les plus anciennes mesures présentent des bâtiments en torchis-pan de bois, disposés le long et à l'abri des talus. La façade de l'habitation principale est alors orientée vers le sud ou l'est. L'apparition des constructions en briques, dès le 18^{ème} siècle pour les plus prestigieuses, libère les bâtiments des contraintes climatiques et techniques. L'habitation s'installe au milieu de la cour et se dote d'un étage supplémentaire.



Georges Diéterle, *Masure à Saint-Léonard* (1878) - ©Musée de Fécamp

Autour de la maison principale...

... s'égrènent une ou plusieurs granges, l'écurie, la bergerie, la charreterie, le poulailler, la soue du cochon, le four à pain et la buanderie pour les fermes les plus importantes.

Au début du 19^{ème} siècle, un « manège » - bâtiment hexagonal où les chevaux tournent en rond pour actionner la batteuse - viendra s'accoler à la grange, avant d'être abandonné au début du 20^{ème} siècle.

Le nombre et la taille des bâtiments varient bien sûr de en fonction de l'importance de l'exploitation



Inventaire : Bolleville Guillerville « grange et manège » - © 1997 Inventaire général_ADAGP

Le four à pain

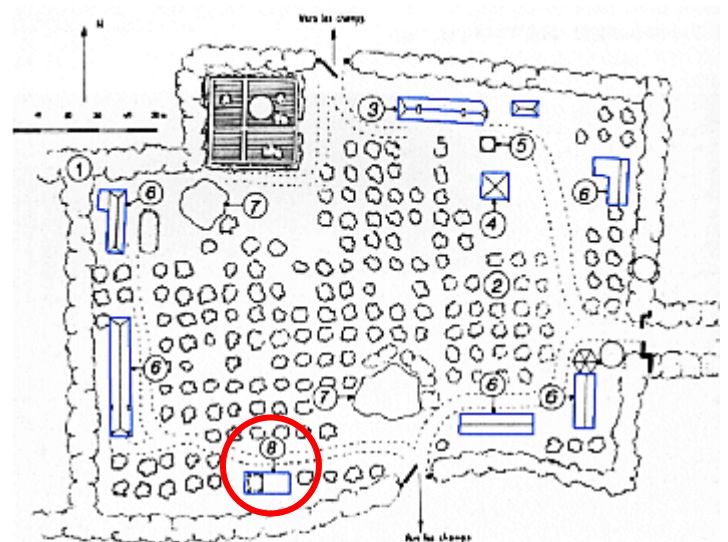
Parmi les bâtiments agricoles, héritier du four banal, seul le four – aussi appelé « fournil » - fait l'objet d'une attention particulière dans les baux de fermage.

Nécessairement éloigné des autres bâtiments pour éviter les risques d'incendie - un arrêt du Parlement de Rouen du 27 novembre 1727 en rappelle l'obligation - il est de taille généralement importante.

Reconnaissable à l'extérieur par son four en forme d'abside, recouvert d'une épaisse couche de torchis et abrité par un toit.

Il comprend souvent une pièce à l'étage, ou mitoyenne, servant aussi à loger provisoirement les « aoûteurs », ouvriers saisonniers embauchés pour les moissons, ou le fermier rentrant, et à l'occasion ses chevaux, lors d'un changement de bail.

Les petites maisons et petites fermes ne possèdent pas de four : elles peuvent alors utiliser celui de leur voisin dépendant du même propriétaire.



- 1 talus planté de hêtres
- 2 cour plantée de pommiers
- 3 la chaumière
- 4 le colombier
- 5 le puits
- 6 bâtiments (étables, remises...)
- 7 mares
- 8 four à pain ←

La cour

On désigne par « cour » l'espace enherbé constituant l'intérieur de la mesure, enclos par les fossés, parfois encore plantée de pommiers et poiriers, et sur lequel se distribuent les bâtiments agricoles et le jardin.

De forme légèrement bombée, elle était striée de petits canaux destinés à drainer les eaux de ruissellement vers les fossés en périphérie ; ces derniers, servant de collecteurs, se dirigeaient vers la mare à un point bas du terrain, située le plus souvent à proximité immédiate de la maison.



Ferme de la Bataille à Harcanville

Dans les plus grandes fermes, on trouve souvent une deuxième mare située pour des raisons topographiques dans un angle de la cour, à la rencontre de deux talus.

FORRIÈRE, chemins de forrière

Godefroy, Frédéric (1826-1897)

Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle

FORIERE, *forr.*, *sour.*, *ferr.*, s. f., lisière d'un bois, d'un champ; quelquefois bord d'un bois où les bestiaux paissaient :

Sire, soiez en la *foriere*.
Chascuns de nos se traie ariere.
(*Renart*, 6407, Méon.)

Le pasturaige et l'usaige de fayne et de glans et de *ferriere* en ban de Serain.
(Trad. du XIII^e s. d'une ch. de 1202, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. I. 10176, f^o 16^d.)

Serreement se vont la *foriere* dou bois.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f^o 58 v^o.)

Serreement s'en vont la *forriere* d'un bois.
(*Id.*, Richel. 368, f^o 100^a.)

Et si y a que fosses que *forieres* outre les sommes de .III. arroiages devant diz .III. quartiers et .LV. verges. (*Lett. de 1323*, Arch. JJ 61, f^o 100 r^o.)

Encontre bles, encontre mars, en fera *ferriere*; et qui ne le fera, il sera a .v^o. s.
(*Ordonn. de la ville de Reims*, Arch. admin de Reims. III, 492, Doc. inéd.)

Le *forriere* d'un bois. (Froiss., *Chron.*, V, 401, Kerv.)

3 deniers 3 angevines pour une *fouriere* de prey seant on ban de Bouconville.
(1415-16, Arch. Meuse B 1532, f^o 1 v^o.)

Norm., Orne, Calv., vallée d'Yères, *forrière*; Guernesey, *fouarière*, sillon de travers au bout ou en dehors d'un champ. Env. de Rennes, *forrière*, sentier. Rouchi, *forrière*, bande de terre à l'extrémité d'un champ qui n'a pu se labourer avec le reste de ce champ. Mener une vache à *forrière*, c'est la faire paître sur la lisière des champs cultivés. (HÉCART.)

Mener al forriere, en Picardie et dans toute la Haute-Normandie, c'est conduire chez le juge ou garde-champêtre des bestiaux trouvés pâturant dans une terre ensemencée • ces bestiaux ne sont rendus au propriétaire qu'après avoir payé l'amende à laquelle on l'a condamné.

Nom propre, *Forrière*.